



## Conseil d'administration du 14 mars 2023

### Objet de la délibération n° 2023-03.03 – BUDGET – Modification des tarifs 2022-2023

Le conseil d'administration de l'ENTPE, sur proposition de la directrice et après en avoir délibéré, approuve les modifications des tarifs pour l'année scolaire 2022/2023 joints en annexe.

La directrice peut ponctuellement déroger à ces tarifs.

La directrice rend compte annuellement des dérogations qu'elle a décidées, dans le cadre de son compte-rendu de gestion au conseil d'administration.

La présidente du conseil d'administration,

Élisabeth CRÉPON

